



# LE PETIT MOHONNAIS

Mai 2021

N° 60

*Le Département :  
Une institution jamais remise en  
cause depuis 230 ans !*

*Les élections départementales et régionales  
auront lieu à la fin du mois de juin 2021.*

*C'est l'occasion de se pencher sur la création des  
départements en France.*

*Les départements sont apparus en France, peu  
après la Révolution Française (du verbe départir  
qui, en vieux français, veut dire partager).*

*Sous l'Ancien Régime, c'est la notion de provinces  
qui décrit le mieux l'espace vécu, tant au niveau de  
l'histoire que des langues parlées. L'organisation  
du Royaume est d'une extrême complexité. Aussi,  
dès le début du 18<sup>ème</sup> siècle, des voix s'élèvent pour  
simplifier la géographie administrative et créer un  
quadrillage plus régulier du Royaume.*

*Dès la fin de l'année 1789, l'Assemblée  
Constituante met en place les Communes pour  
officialiser le mouvement d'autonomie  
communale révolutionnaire. Puis, par le décret du  
22 décembre 1789, elle crée les Départements  
pour remplacer les Provinces de France  
difficilement maîtrisables par le pouvoir central et  
mal représentées.*

*Au projet de quadrillage de la France proposé  
par l'Abbé Sieyès, défenseur du Tiers-Etat, en  
septembre 1789, sera préféré le découpage  
administratif du Cartographe Cassini qui tenait  
compte du relief et de l'hydrographie. C'est une  
réforme politique qui cherche à rationaliser  
l'organisation du territoire en une entité  
administrative unique, qui supprime les diverses  
divisions du Royaume et améliore le contrôle de  
l'Etat. Elle met fin aux spécificités des provinces  
assimilées à des privilèges de l'aristocratie locale.*

*Les départements sont divisés en districts,  
cantons et communes. Les limites sont fixées de  
telle façon, qu'en tout point, il soit possible de se*



*Le Département du MORBIHAN et ses nouveaux  
cantons*

*rendre au chef-lieu en moins d'une journée de  
cheval. En février 1790, ce sont 83 départements  
qui voient le jour avec une toponymie à  
consonnance géographique.*

*La loi du 10 août 1871 crée la Commission  
départementale et institue l'élection du Conseil  
Général au suffrage universel avec le canton  
comme circonscription électorale. L'organisation  
des Départements reste inchangée jusqu'en 1982.  
Leur poids économique devient plus important. Le  
pouvoir exécutif passe du Préfet au Président du  
Conseil Général.*

*En 2015, le Conseil Général devient le Conseil  
Départemental. La loi du 17 mai 2013 modifie la  
représentation cantonale. La jauge devient  
démographique. Il y aura un binôme de sexe  
différent pour 40 000 habitants environ (de même  
que leurs remplaçants). Le mode de scrutin est  
binominal à 2 tours. Elus pour 6 ans, les conseillers  
départementaux sont renouvelés dans leur  
intégralité.*

*Le Département du Morbihan compte 42  
conseillers départementaux pour 21 cantons avec  
une fracture territoriale entre les espaces ruraux  
faiblement peuplés et le sud du département plus  
urbanisé. Le territoire de Ploërmel Communauté  
regroupait 4 cantons. Avec une population de  
43 600 habitants, il n'a plus que 2 représentants.*

## HISTOIRE D'UN EDILE MOHONNAIS

### ***Paris ne s'est pas fait en un jour, Mohon non plus !***

Pour connaître l'histoire ou l'évolution d'une Commune, il est possible de consulter les archives mais, ce travail peut s'avérer long et fastidieux. C'est pourquoi je suis allée à la rencontre d'un acteur de ce passé pas si lointain pour recueillir les fruits de sa mémoire.

André Rouillard est né à la Trinité-Porhoët en 1928, au village de Caussac. Un an plus tard, ses parents viennent habiter Mohon, s'installe à Hiniac puis à Tréfouët et enfin au Clos du Tertre. André est scolarisé peu de temps à l'école de la Ville Jaudoin. L'ouverture de celle des Tertres est une aubaine pour le jeune élève. Elle lui permet de quitter un instituteur dont il gardera un mauvais souvenir. Il obtient son Certificat d'études primaires et rejoint la ferme familiale. Pour parfaire sa formation agricole, il suit des cours par correspondance.

Après son mariage avec Denise en 1951, André devient aide-familial dans la ferme de sa belle-mère. Le jeune couple s'installe aux Touches, prend la suite de la ferme familiale pour y faire du lait et élever des porcs. Cette période marque aussi le début d'un engagement professionnel. Il devient président du syndicat agricole des jeunes agriculteurs.

Au début des années 70, l'élevage laitier est touché par la brucellose ; le cheptel sera abattu. Après un vide sanitaire, ils repartiront en lait et développeront leur élevage porcin. Ils feront construire une maison aux Touches où ils habiteront jusqu'à leur retraite.

*La brucellose est une maladie animale très contagieuse qui peut se transmettre à l'homme par contact direct. Chez les bovins, elle provoque des avortements épizootiques.*

Mais la vie d'André Rouillard ne se résume pas à son parcours d'agriculteur. Il est de ceux qui connaissent le mieux Mohon grâce à son engagement au service de la Commune qui débute en 1965. Comme son père avant lui, il sera élu conseiller municipal.

Dans les campagnes, la révolution agricole était en marche et l'avenir passait par le remembrement. Pour le Maire de l'époque : Joseph Herpe et la majorité des conseillers, ce n'était pas une évidence. Le Conseil Municipal refusera le projet. Mais l'idée fera son chemin. Des visites et des retours d'expériences de communes environnantes permettront à ce projet conséquent et structurant pour les exploitations



*André ROUILLARD, Maire honoraire  
Maire de MOHON de 1995 à 2008*

agricoles de voir le jour. Il sera finalement accepté : Mohon réalisera son remembrement. Les échanges parcellaires se feront en 1974.

Dans les mêmes années, avec l'aide de Victor Guilmoto, c'est la Foire Saint-Marc qui renaîtra timidement de ces cendres. Très vite, elle prendra de l'ampleur et rayonnera aux alentours. Elle mobilisera beaucoup de bénévoles de Mohon, toutes générations confondues.

Elu Maire en 1995, il reprend le projet du Centre Bourg de la municipalité précédente, revoit la conception de la salle et réalise le « Complexe Polyvalent ». Il y a des anecdotes qui marquent : il se souvient d'un échange inopiné avec le Sous-Préfet, lors d'une inauguration à Ménéac, qui lui avait permis d'obtenir une subvention supplémentaire pour conforter le projet.

La transformation du Bourg se poursuit : réalisation du parking de la Salle Polyvalente, descente des services de la Mairie au rez-de-chaussée. Les années 2000 verront l'embellissement de la Rue et de la Place de la Mairie, la création des logements sociaux au Lotissement du Verger. Les autres faits marquants de ses deux mandats de Maire seront le Lotissement de la Forêt et celui, plus grand, de Beau Soleil. André est heureux d'avoir signé 46 permis de construire. Il quitte « la vie politique » en 2008. Il aura exercé la fonction de Maire pendant treize ans.

Avec le soutien indéfectible de son épouse Denise, André, Maire bâtisseur, aura passé 43 ans au service de ses concitoyens. Ni leur travail à la ferme, ni les engagements de leur vie ne les auront empêchés de bien vieillir Rue de la Pierre Bise.

*André, vous aimez votre commune, nous aussi...  
Vous avez écrit une belle page de son histoire. A nous  
d'écrire la nôtre !*

Anne-Marie CLERO

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Elections Départementales et Régionales

Les dates des élections départementales et régionales ont été reportées au **20 et 27 juin 2021** de **8 heures à 18 heures**.

Elles auront lieu dans la salle polyvalente qui sera aménagée en fonction de ce double scrutin.

L'entrée se fera côté parking et la sortie côté rue. Il vous suffira de suivre les indications sur place pour accomplir votre devoir de citoyen aux 2 élections sans devoir sortir de la salle.

Il vous est simplement demandé de respecter les mesures sanitaires en vigueur et de vous munir d'un crayon pour la signature des registres.

**Votes par procuration :** Le dispositif mis en place pour le 2<sup>nd</sup> tour des élections municipales de 2020 est reconduit. Les personnes dans l'incapacité de se déplacer pour établir leur procuration peuvent faire appel à un officier de police judiciaire sur présentation d'une attestation sur l'honneur. Pour plus de renseignements, consulter « Le Mohonnais » page 30 et 31.

### Le dispositif « Argent de poche »

Sa mise en place est prévue pour les prochaines vacances scolaires et réservée à des jeunes âgés de 16 à 18 ans. A ce jour, nous avons des candidats potentiels pour des « missions » d'une durée de 3 heures pouvant être indemnisées à hauteur de 15€ par mission et par jeune. Les dossiers d'inscription sont disponibles sur [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr), en mairie ou par mail : [mairie.mohon@wanadoo.fr](mailto:mairie.mohon@wanadoo.fr). Ces dossiers sont à compléter et à remettre au plus tard le vendredi 18 juin 2021 à midi.

A ce jour, nous recherchons des bénévoles adultes pour assurer l'encadrement de ces activités ponctuelles de proximité en vue d'améliorer le cadre de vie. Il est aussi possible d'envisager que certains jeunes intègrent des associations de la Commune pour réaliser certaines tâches en accord avec la municipalité.

Si vous êtes intéressés par cette opération, nous vous demandons de vous rapprocher de la Mairie pour de plus amples informations : **02 97 93 94 20**

### Prochaine rentrée scolaire

Les familles qui désirent inscrire leurs enfants à la Cantine municipale, à la Garderie municipale et, ou qui sont concernées par le transport scolaire et la navette du RPI Mohon-Saint-Malo des 3 Fontaines doivent remplir leur dossier pour le **30 JUIN AU PLUS TARD**. Elles recevront les documents par l'intermédiaire des écoles du RPI. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'accueil de la Mairie : **02 97 93 94 20**

### Ressortissants britanniques en France

**La demande de titre de séjour doit être faite avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

Jusqu'au 31 décembre 2020, les citoyens britanniques, comme tous ressortissants européens, pouvaient résider en France sans titre de séjour. L'entrée en vigueur du Brexit y a mis fin.

Néanmoins, pour les Britanniques résidents en France avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'accord négocié de retrait entre la Grande -Bretagne et les Etats membres de l'Union Européenne garantit à ces citoyens un certain nombre de droits si une demande de titre de séjour est effectuée avant le 1<sup>ER</sup> juillet 2021.

A compter du 1<sup>ER</sup> octobre 2021, les ressortissants britanniques devront disposer d'un titre de séjour pour résider, travailler en France et conserver leurs droits sociaux. Les mineurs de moins de 18 ans ne sont pas soumis à cette obligation.

**Accès aux soins et travail :** Les personnes qui cotisent à la Sécurité sociale continueront de bénéficier de la carte vitale. Celles qui étaient assurées sous le régime britannique en France recevront les allocations familiales britanniques et les retraites britanniques. Les personnes arrivées en France cette année ne sont pas concernées par ces facilités accordées par l'accord de retrait.

Le gouvernement Britannique a édité une brochure en français et en anglais téléchargeable sur « [mohon.fr](http://mohon.fr) »

Cette brochure est disponible au secrétariat de la Mairie de Mohon.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Nécrologie :

- Le 12 mai 2021 : Madame Simone JAGOREL née ROUILLARD, âgée de 90 ans (Le Petit Pourhaut)
- Le 13 mai 2021 : Madame Alice RAMEL née DAVENET, âgée de 95 ans (Tréfouët)
- Le 15 mai 2021 : Monsieur Paul LEVEAU dans sa 89<sup>ème</sup> année (La Noë)

« Un seul être vous manque et tout est dépeuplé »

A toutes les personnes qui ont perdu un être cher, nous présentons nos sincères condoléances.

**Mariage :** Le 15 mai 2021 : Monsieur David PANTRY et Madame Jennifer COOPER (Courant)

### **Boulangerie LACOMBE : nouveaux horaires à compter du 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

| Jour     | Matin        | Après-midi    |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi    |              |               |
| Mardi    | 7h30 à 13h30 | 14h00 à 19h30 |
| Mercredi |              |               |
| Jeudi    | 7h30 à 13h30 | 15h00 à 19h30 |
| Vendredi | 7h30 à 13h30 | 15h00 à 19h30 |
| Samedi   | 7h30 à 13h00 |               |
| Dimanche |              |               |



### **Nouveau : Exposition de « natures mortes » au 13 Rue du Calvaire**

(Près des locaux du Crédit Mutuel) à partir du 5 JUIN 2021

Thierry et Laure Le Guern exposent leurs créations à base d'essence végétales  
Récoltées dans un environnement champêtre et forestier généreux.

Ils sont à votre disposition, sur rendez-vous, dans leur atelier à La Touche :

Port : 06 25 98 43 66 ou 06 62 69 35 04

### **A vos agendas : le Moto Cross de Saint-Marc est reporté au 27 juin 2021**

Les épreuves vont de dérouler sur le terrain du Camboudin de 8 heures à 17 heures 30.

Sur place, vous trouverez une restauration à emporter : galettes-saucisses, barquettes de frites, casse-croûtes  
La présence d'une buvette est suspendue aux autorisations liées au contexte sanitaire, à suivre...

### **Les chiens : ils peuvent être gentils, méchants..., en divagation...**

Ils peuvent mordre, s'attaquer à des personnes et des animaux, provoquer des chutes plus ou moins graves.

Dans tous les cas, les propriétaires sont responsables des préjudices qu'ils occasionnent.

Nous vous invitons à faire le nécessaire pour éviter des situations dommageables pour tous.